



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 07 mai 2020

Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales pendant le confinement à Mayotte

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, constitue malheureusement un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales.

Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, y est particulièrement vigilant et souhaite porter à la connaissance des victimes, des témoins et de la population de Mayotte les dispositifs locaux de protection menés dans le cadre du plan d'urgence initié par Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

Des associations sont mobilisées pour la mise à l'abri d'urgence, la protection et l'accompagnement des victimes de violences afin d'apporter un soutien solidaire aux femmes victimes de violences et à leurs enfants dans cette période exceptionnelle de confinement.

Restent joignables malgré la crise sanitaire :

- L'ACFAV (Association pour la Condition Féminine et l'Aide aux Victimes) assure des permanences téléphoniques en continu au 5555, numéro gratuit accessible par téléphone et sms ;
- La police et la gendarmerie sont à contacter en cas d'urgence au 17 ;
- Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) de MLEZI MAORE en poste assurent à distance, par téléphone, les accompagnements des victimes en collaboration avec les forces de l'ordre ;
- CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits) est disponible par téléphone au 06 39 69 03 74 pour informer les victimes sur leurs droits et les aider dans l'accomplissement de toute démarche ;



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Narihime ASJSPF (Association pour le Soutien Juridique et Social des Familles et des Personnes) est disponible par téléphonique au 06 93 45 30 38 pour apporter un soutien aux femmes victimes.

La Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Mayotte ([DRDFE](#)) entretient des contacts avec l'ensemble des partenaires pour soutenir le déploiement de dispositifs adaptés pour les femmes victimes de violences pendant la crise sanitaire.

Par ailleurs, les plateformes nationales d'écoute et d'orientation sont toujours mobilisables pour les femmes à Mayotte :

- 3919 Violences Femmes Info, accessible du lundi au samedi de 10h à 20h ;
- 119 Enfance en danger ;
- arretonslesviolences.gouv.fr, la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes ;
- Le numéro national d'urgence 114, destiné habituellement aux victimes sourdes et malentendantes, est mis à disposition de toutes les victimes de violences conjugales pendant le confinement. En cas de danger, celles-ci envoient un SMS aux policiers ou aux gendarmes qui interviendront sans délai.

Une nouvelle démarche vers les victimes a été proposée début avril 2020 par la mobilisation des pharmaciens.

Les pharmacies peuvent être un lieu d'appui essentiel lorsqu'une victime de violences conjugales s'y rend pour diverses raisons. La collaboration avec les pharmaciens durant la crise sanitaire est opérationnelle à Mayotte grâce à la contribution de l'Ordre des pharmaciens. Les 23 officines du territoire ont reçu les informations nécessaires pour alerter les forces de l'ordre ou orienter les victimes vers les partenaires.

Les acteurs locaux sont encouragés à communiquer le plus largement possible afin d'informer la population sur les dispositifs et les numéros d'urgences.

Les victimes ne doivent pas se considérer seules face aux agissements violents. Ils peuvent toujours solliciter l'aide des associations, des forces de l'ordre et des travailleurs sociaux.